

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 20 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 juillet 2023
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 25 juillet 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

ÉMET un avis favorable à la demande de création d'une chambre funéraire, adressée à la Sous-Préfecture par l'entreprise Pompes Funèbres OGF sise 31 rue de Cambrais à Paris, pour l'autorisation de créer une chambre funéraire au 3 route d'Orthez à Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance,

Fanny MESPLET.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp.

**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

réglementation

a

Monsieur le Maire de DAX

Affaire suivie par : Nathalie Laveran
Tél : 05.58.06.72.86
nathalie.laveran@landes.gouv.fr

Dax, le 27 JUIN 2023

Objet : Consultation du conseil municipal : demande de création d'une chambre funéraire

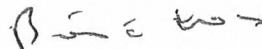
P.J. : un dossier

Monsieur William RICHARD, directeur du service travaux et maintenance de l'entreprise POMPES FUNEBRES OGF sise 31 rue de Cambrai à Paris, a déposé le 4 mai 2023 auprès de mes services une demande d'autorisation de créer une chambre funéraire à Dax, située 3 route d'Orthez, dossier complété le 24 mai 2023.

En application de l'article R2223-74 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune d'implantation ainsi que le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sont consultés.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli, en communication, le dossier correspondant : les plans, la notice explicative, et l'avis au public détaillant le projet qui sera publié par Monsieur William RICHARD, directeur du service travaux et maintenance, dans deux journaux régionaux ou locaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire part de l'avis du conseil municipal dans les meilleurs délais, et dans tous les cas dans les deux mois.



Le sous-préfet,



Thierry BARON

Le 04 Mai 2023,

Objet: Création d'une Chambre Funéraire

Adresse : 3 Route d'Orthez, 40 100 DAX

Monsieur le Préfet,

Par la présente, permettez-nous de solliciter, conformément aux dispositions de l'article R.2223-74 du code général des collectivités territoriales, l'autorisation de créer et d'aménager une Chambre Funéraire, à l'adresse précitée.

Permettez-nous de prendre acte, que l'article R2223-74 du CGCT précise, qu'en l'absence de notification de votre décision, à l'expiration d'un délai de quatre mois, à date de réception de la présente demande d'autorisation, celle-ci sera considérée comme tacitement accordée.

Nous vous remercions de trouver ci-joint, en six exemplaires, le dossier de demande d'Autorisation, constitué des pièces suivantes :

- Une note de présentation avec fiches techniques,
- Une notice de sécurité et d'accessibilité
- Le plan de situation,
- Le plan de masse,
- Les plans des locaux,
- Les plans des façades,
- Le projet du règlement intérieur.

A noter que le nombre prévisionnel d'admissions est de l'ordre de : 130 par An.

Le présent projet se veut conforme aux prescriptions du décret n° 99-662 du 28 juillet 1999 (J.O. du

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire,
Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos salutations Distinguées.

William RICHARD
Directeur Travaux et Maintenance
Signature

OGF
William RICHARD
Directeur Service Travaux et Maintenance
31, rue de Cambrai
75946 PARIS Cedex 10

**AVEC LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES PREVUES
AUX ARTICLES
R.2223-74 à R.2223-79 et D. 2223-80 à D.2223-88 du CGCT
(modifiés par le décret no 2011-121 du 28 Janvier 2011)**

Dénomination de l'établissement :

Chambre funéraire - Funérarium

Adresse de l'établissement :

3 Route d'Orthez
40100 DAX

Maître d'œuvre :

EMMANUEL COMBES
34 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
64200 BIARITZ

Descriptif des travaux :

- Création et aménagement d'une chambre funéraire de simple rez de chaussée comprenant :

- Des locaux accessibles au public composés de :
 - 1 hall d'accueil des familles
 - 1 salle de cérémonie
 - 3 salons de présentation des défunts
 - 1 Sanitaire accessible aux PMR et PSH

- Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels composés de :
 - 1 zone de d'arrivée des défunts
 - 1 salle de préparation.
 - 2 cellules réfrigérées composées de 4 cases à T° positive et 4 cases à T° négative
 - Des circulations techniques permettant l'amenée des défunts dans les salons.

Activités de l'établissement :

Mission de Service Public assurant les prestations des Pompes Funèbres – Funérarium

Effectif du personnel

A minima 1 personne – Complétée selon le besoin et l'activité.

Classement de l'établissement :

ERP de 5ème catégorie Type : V

Présentation de l'établissement :

La chambre funéraire est un lieu permettant l'accueil du public, des familles et des défunts.

Elle est aménagée dans le strict respect de la législation des chambres funéraires et respectera les prescriptions techniques qui concernent à la fois la partie publique et la partie professionnelle des chambres.

Les espaces publics comprennent :

- Un espace d'accueil des familles
- Une salle de cérémonie
- Trois salons de présentation des défunts
- Un sanitaire accessible aux PMR et PSH

Les espaces techniques comprennent :

- 1 salle de préparation de 12 m²
- 2 Cellules Réfrigérées 8 cases aménagées, de 4 cases à T° Positive et 4 Cases à T° négative
- 1 local Social équipé d'un lave Mains, d'un WC, d'une douche, d'un vestiaire.
- d'une table de préparation
- d'un bac avec robinet commande à coude
- d'un kit Hygiène comprenant :

Les espaces publics et techniques de la chambre funéraire sont aménagés dans le strict respect de la législation pour les chambres funéraires

L'arrivée d'eau de la salle de préparation sera équipée d'un disconnecteur.

Le revêtement de sol sera pourvu d'un siphon avec panier en acier inoxydable, démontable et désinfectable.

Le sol du laboratoire sera revêtu d'un carrelage type 30x30cm grès cérame U4P4R9 ou sol PVC.

Les élévations seront recouvertes de revêtements lavables collés sur toute la hauteur de la salle de préparation. Les pieds d'élévations seront pourvus de plinthes afin de faciliter le nettoyage et la désinfection de la salle.

La ventilation statique se fera par une entrée d'air en plafond et l'extraction dynamique en partie basse de la salle de préparation, par l'intermédiaire d'un caisson de filtration, équipé d'un filtre à charbon actif, permettant le renouvellement d'air d'au moins quatre volumes par heure.

Les salons de présentation aménagés afin de préserver à discrétion des circulations extérieure et intérieures et maintenir un affaiblissement acoustique conforme à la législation des chambres funéraires.

- Cloisons Type Placostil Isophonique
- Blocs Porte isophoniques

Appareils sanitaires :

Sanitaire adapté aux PMR et PSH

- 1 cuvette WC Surélevés
- 1 barre d'appui près de la cuvette
- 1 lavabo sur consoles

Vestiaire pour le personnel de service

- 1 cuvette WC normale
- 1 lavabo sur consoles
- 1 bac à douche.

Electricité :

Installation conforme aux normes en vigueur. Les appareils et prises seront IP 65 dans les pièces humides.

Climatisation réversible à détente directe dans les espaces publics et techniques.

VMC :

Groupe d'extraction permettant une extraction de 1 volume Heure dans les salons des familles
Gaines aluminium souples

24/05/2023
OGF
William RICHARD
Directeur Service Travaux & Maintenance
31, rue de Cambrai
75946 PARIS Cedex 19

CI-JOINT LE MODELE DE DOCUMENT D'OGF.

**MERCI DE BIEN VOULOIR COMPLETER ET/OU SUPPRIMER AUX ENDROITS SURLIGNES ET INDIQUES PAR
« ⁽¹⁾ » SOIT LE TITRE ET LES ARTICLES 2, 6, 7.**

Article 1^{er} :

La chambre funéraire a été autorisée par arrêté de Monsieur le Préfet du département des Landes

Le gestionnaire de la chambre funéraire est titulaire d'une habilitation délivrée par arrêté de Monsieur le Préfet du département des Landes

Article 2 : DESCRIPTIF

La chambre funéraire comprend :

- Des locaux accessibles au public composés de :
 - 1 espace d'accueil des familles
 - 1 salle de cérémonie
 - 3 salons de présentation des défunts
 - 1 Sanitaire accessible aux PMR et PSH

- Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels composés de :
 - 1 zone de d'arrivée des défunts
 - 1 salle de préparation.
 - 2 cellules réfrigérées composées de 4cases à T° positives et 4 cases à T° négatives
 - Des circulations techniques permettant l'amenée des défunts dans les salons.

- Des locaux Sociaux et techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.
- Des aménagements publics extérieurs
 - 13 places de parkings réservées aux familles, dont 2 emplacements PMR
 - Des espaces végétalisés et arborés
 - Des cheminements piétonniers

Article 3 : DISPOSITIONS GENERALES

L'établissement est ouvert au public dans les conditions indiquées aux articles 4 à 6 ci-après.

L'admission à la chambre funéraire doit intervenir dans un délai de 48 heures maximum à compter du décès.

Elle a lieu sur la demande écrite :

- Soit de toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles et justifie de son état-civil et de son domicile ;
- Soit de la personne chez qui le décès a eu lieu à condition qu'elle atteste par écrit qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ;
- Soit du directeur de l'établissement, dans le cas de décès dans un établissement de santé public ou privé qui n'entre pas dans la catégorie de ceux devant disposer obligatoirement d'une chambre mortuaire conformément à l'article L.2223-39, sous la condition qu'il atteste par écrit qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver dans un délai de dix heures à compter du décès l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ;
- Soit des Autorités de Police ou de Gendarmerie, conformément aux dispositions de l'article R.2223-77 - 1er alinéa - du code général des collectivités territoriales ;
- Soit sur réquisition de Monsieur le Procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article R.2223-77 - 3^{ème} alinéa - du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les formulaires relatifs aux formalités d'admission et de séjour dans la chambre funéraire sont fournis, sur demande, gratuitement par le gestionnaire de la chambre funéraire.

Le défunt ne peut être admis que sur la production d'un extrait du certificat médical de décès.

De plus, le défunt ne peut être admis sans que la déclaration préalable de transport ait été effectuée auprès du maire de la commune du lieu de décès.

Enfin, pour être admis à la chambre funéraire, le défunt doit être muni d'un bracelet d'identité indiquant le Nom, le Prénom, le Jour, l'Heure et le Lieu du décès.

Article 5 : ADMISSION SUR DEMANDE DES AUTORITES

Sauf les cas relevant de frais de justice, lorsque le défunt a été admis en vertu des Pouvoirs de Police

1) Au public

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h;
- Les dimanches et jours fériés sur appel téléphonique auprès d'un opérateur funéraire habilité choisi par les personnes qui ont qualité pour voir aux funérailles ;
- Par digicode (les codes d'accès sont fournis par le gestionnaire).

2) Aux professionnels

- Mêmes horaires (et/ou conditions) ;
- Toutefois, les admissions d'urgence peuvent être effectuées à tout moment. Il convient au préalable de prendre contact avec la permanence instituée à cet effet (tous renseignements utiles sont fournis par le gestionnaire).

La liberté d'accès aux divers locaux est la plus étendue. Elle est uniquement limitée par les règles de l'article 3 précédent et par la nécessité de maintenir l'hygiène et la dignité des lieux et d'assurer la sécurité des personnes.

Les familles accèdent à l'établissement par l'entrée principale. Les opérateurs de pompes funèbres habilités et mandatés par les familles, ainsi que les fournisseurs accèdent par l'entrée de service.

L'accès peut être interdit à toute personne dont la présence ne serait pas motivée par des nécessités de service ou dont le comportement pourrait troubler l'ordre, la décence ou la sérénité des lieux.

Article 7 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1) Salle de préparation :

Elle est mise à disposition des thanatopracteurs habilités, des autorités de police et de la justice dans les conditions déterminées avec le gestionnaire.

Les soins de conservation sont exclusivement pratiqués par des thanatopracteurs habilités désignés directement par les familles ou par l'intermédiaire des opérateurs funéraires habilités choisis par ces dernières.

Article 8 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le gestionnaire est tenu de :

- Mettre à la disposition du public ;
 - Un registre où sont mentionnées toutes les observations ;
 - La liste départementale des opérateurs funéraires habilités ;
 - Les tarifs des prestations et fournitures de la Chambre Funéraire ;
- Tenir un registre numéroté et paraphé par le gestionnaire mentionnant toutes les entrées et les sorties des défunts ;
- Contrôler l'accès et la bonne tenue des opérateurs de pompes funèbres habilités, des fournisseurs ainsi que des fleuristes.

Article 9 : DEPART DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

1) Départ avant mise en bière

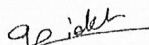
Un nouveau transport du défunt avant mise en bière peut s'effectuer, à la demande des familles, dans les conditions des articles R. 2213-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) Départ après mise en bière

S'ils n'ont pas déjà fait l'objet d'une mise en bière préalable, les défunts sont déposés en cercueil non fermé **30 minutes** avant le départ de la chambre funéraire. Les membres de la famille qui n'auraient pas eu la possibilité de reconnaître leur défunt auparavant pourront le faire, dans la salle de reconnaissance ou dans un salon de présentation, **15 minutes** avant la fermeture du cercueil et le départ.

Le 24 mai 2023

M. Guillaume BIDET
Directeur du secteur opérationnel



Dossier n°1345313

Le 24/05/2023

Référence client :

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE A DAX

Support de publication

Journal	Le Courrier Français
Date de publication	02/06/2023
Département	40 - Landes

Texte de l'annonce

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A DAX

Mr Alain COTTET, président de l'entreprise OGF, située au 31, rue de Cambrai, 75019 PARIS.

Envisage la réalisation d'une chambre funéraire, 3 Route d'Orthez 40100 DAX

Les espaces publics de la chambre Funéraire comprennent :

- Un espace d'accueil des familles
- Une salle de cérémonie
- Trois salons de présentation des défunts
- Un Sanitaire accessible aux PMR et PSH

Les espaces techniques comprennent :

- 1 salle de préparation de 12 m²
- 2 Cellules Réfrigérées 4 cases aménagée, de 4 cases à T° Positive et 4 Cases à T° négative
- 1 local Social équipé d'un lave Mains, d'un WC, d'une douche, d'un vestiaire.

Les espaces extérieurs publics comprennent :

- 13 places de parkings réservées aux familles, dont 2 emplacements PMR
- D'espaces végétalisés et arborés
- De cheminements piétonniers

Les espaces publics et techniques de la chambre funéraire sont aménagés dans le strict respect de la

Société des Editions de Presse
Affiches Parisiennes
3, rue de Pondichéry - 75015 Paris
RCS Paris 572 227 593
Tel. 01.42.60.36.78

Dossier n°1345311

Le 24/05/2023

Référence client :

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE A DAX

Support de publication

Journal	Les Petites Affiches Landaises
Date de publication	03/06/2023
Département	40 - Landes

Texte de l'annonce

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A DAX

Mr Alain COTTET, président de l'entreprise OGF, située au 31, rue de Cambrai, 75019 PARIS.

Envisage la réalisation d'une chambre funéraire, 3 Route d'Orthez 40100 DAX

Les espaces publics de la chambre Funéraire comprennent :

- Un espace d'accueil des familles
- Une salle de cérémonie
- Trois salons de présentation des défunts
- Un Sanitaire accessible aux PMR et PSH

Les espaces techniques comprennent :

- 1 salle de préparation de 12 m²
- 2 Cellules Réfrigérées 4 cases aménagée, de 4 cases à T° Positive et 4 Cases à T° négative
- 1 local Social équipé d'un lave Mains, d'un WC, d'une douche, d'un vestiaire.

Les espaces extérieurs publics comprennent :

- 13 places de parkings réservées aux familles, dont 2 emplacements PMR
- D'espaces végétalisés et arborés
- De cheminements piétonniers

Les espaces publics et techniques de la chambre funéraire sont aménagés dans le strict respect de la

Société des Editions de Presse
Affiches Parisiennes
3, rue de Pondichéry - 75015 Paris
RCS Paris 572 227 593
Tél. 01.42.60.36.78

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 542 076 799 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 22/10/1954
Dénomination ou raison sociale **OGF**
Forme juridique Société anonyme
Capital social 40 904 385,00 EUROS
Adresse du siège 31 rue de Cambrai 75019 Paris
Date de clôture de l'exercice social 31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général

Nom, prénoms Cottet Alain
Date et lieu de naissance Le 08/12/1968 à Paris 16ème (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 15 rue Michelet 92600 Asnières-sur-Seine

Administrateur

Nom, prénoms Anglaret Patrick
Date et lieu de naissance Le 27/06/1956 à Bron (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 6 rue Cauchy 75015 Paris

Administrateur

Nom, prénoms Leterreur Virginie
Nom d'usage Neale
Date et lieu de naissance Le 27/08/1974 à Clamart (92)
Nationalité Française
Domicile personnel 7 bis avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne Billancourt

Administrateur

Nom, prénoms Deleris Claire
Nom d'usage Chauveau
Date et lieu de naissance Le 20/07/1965 à Le Havre (76)
Nationalité Française
Domicile personnel 10 rue Aubriet 92420 Vaucresson

Administrateur

Date et lieu de naissance

Le 03/01/1970 à Tizi Ouzou (Algérie)

Nationalité

Française

Domicile personnel

15 rue Michelet 92600 Asnières-sur-Seine

Administrateur représentant les salariés

Nom, prénoms

Sadouni Djamel

Date et lieu de naissance

Le 03/01/1970 à Tizi Ouzou (Algérie)

Nationalité

Française

Domicile personnel

22 rue Amélie 93240 Stains

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination

DELOITTE & ASSOCIES

Adresse

185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-Sur-Seine CEDEX

Immatriculation au RCS, numéro

572 028 041 Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 92848 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GROUPEMENT D'ENTREPRISES DE SERVICES
FORME JURIDIQUE SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS
SIEGE SOCIAL 66 BD RICHARD LENOIR 75011 PARIS RCS 426920617
RCS PARIS

- Mention n° 92849 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SUD ESET SERVICES FORME JURIDIQUE
SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS SIEGE SOCIAL 15 AV
DEGRASSI 13606 AIX EN PROVENCE RCS 311796106 RCS AIX EN
PROVENCE

- Mention n° 92850 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION HENRI DE BORNIOLE FORME JURIDIQUE SOCIETE
EN COMMANDITE PAR ACTIONS SIEGE SOCIAL 122 R DE
GRENELLE 75007 PARIS RCS 682027784 RCS PARIS

- Mention n° 92851 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GROUPEMENT SERVICES ATLANTIQUE FORME
JURIDIQUE SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS SIEGE
SOCIAL 107 R HENRI FREVILLE 35000 RENNES RCS 426920617 RCS
RENNES

- Mention n° 92853 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION COMPAGNIE DES SERVICES DE L'EST FORME
JURIDIQUE SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS SIEGE
SOCIAL 1 ALLEE DE VINCENNES 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
RCS 335780300 RCS NANCY

- Mention n° 92854 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MOUFLE PARTICIPATION FORME JURIDIQUE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE SIEGE SOCIAL 10 R
MOUFLE 75011 PARIS RCS 398962787 RCS PARIS

- Mention n° 92855 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GENERALES SUD-OUEST FORME JURIDIQUE
SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS SIEGE SOCIAL 107 R
HENRI FREVILLE 35000 RENNES RCS 571750033 RCS RENNES

- Mention n° 92892 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :

DENOMINATION CENTRALE D'ETUDES ET DE SERVICES
TECHNIQUES FORME JURIDIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE SIEGE SOCIAL 32 R CHANCE MILLY 92100 CLICHY RCS
775723455 RCS NANTERRE

- Mention n° 92899 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION POMPES FUNEBRES D'AQUITAINE FORME
JURIDIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE SIEGE SOCIAL
3 ROUTE D'ORTHEZ 40100 DAX RCS 330621046 RCS DAX

- Mention n° 92900 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION POMPES FUNEBRES DU BOCAGE ROUGEREAU
ET CIE FORME JURIDIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SIEGE SOCIAL 1 PLACE DU 6 JUIN 1944 14500 VIRE RCS 947080131
RCS VIRE

- Mention n° 92901 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION POMPES FUNEBRES DEBEURME FRERES
FORME JURIDIQUE SOCIETE ANONYMES SIEGE SOCIAL 11
R CARNOT59150 WATTRELOS RCS 334897550 RCS ROUBAIX
TOURCOING

- Mention n° 92903 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SARL ROUGEREAU ET FILS FORME JURIDIQUE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE SIEGE SOCIAL 14 RDE
LAUNAY 14130 PONT L'EVEQUE RCS 320890692 RCS HONFLEUR

- Mention n° 92905 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES MARBRERIES SURGET FORME JURIDIQUE
SOCIETE ANONYME SIEGE SOCIAL 18 AV OLIVIER DE SERRES
76000 ROUEN RCS 590500518 RCS ROUEN

- Mention n° 92906 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE PONT-
AUDEMER FORME JURIDIQUE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
SIEGE SOCIAL 18 AV OLIVIER DE SERRES 76000 ROUEN RCS
382596948 RCS ROUEN

- Mention n° 92907 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SURGET SERVICE FUNERAIRE FORME
JURIDIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE SIEGE SOCIAL
5 R LOUIS RICARD 76000 ROUEN RCS 385302542 RCS ROUEN

- Mention n° 92908 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION POMPES FUNEBRES MOSELLANES FORME
JURIDIQUE SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS SIEGE
SOCIAL 1 R DU LUXEMBOURG 57100 THIONVILLE RCS 313031114
RCS THIONVILLE

- Mention n° 92909 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LES ARTISANS DU FUNERAIRE FORME
JURIDIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE SIEGE SOCIAL
AVENUE DE MANCHESTER 08000 CHARLEVILLE MEZIERES RCS
571880608 RCS CHARLEVILLES MEZIERES

- Mention n° 92912 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CENTRE FUNERAIRE COTE BASQUE POMPES
FUNEBRES COTE BASQUE FORME JURIDIQUE SOCIETE
ANONYME SIEGE SOCIAL 4 R DE BALTET 64100 BAYONNE RCS
339726804 RCS BAYONNE

- Mention n° 92913 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION MONTI FORME JURIDIQUE SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL 4 AV PAUL TEISSERENC 34700 LODEVE RCS
322375874 RCS LODEVE

Mention n° 92917 du 19/02/1999

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :

- Mention n° 53174 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION PF BIDON FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL RTE NATIONALE DE CAMBRAI 59169 FERIN RCS 383 126 810 RCS DOUAI
- Mention n° 53175 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION CHAZEL ET MARTIN FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 6 COURS MARCEL NICOLAS 07250 LE POUZIN RCS 325 855 492 RCS AUBENAS
- Mention n° 53176 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION MARBRERIE LESCARCELLE FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 28 RUE LAFAYETTE 91100 CORBEIL RCS 309 306 041 RCS EVRY
- Mention n° 53179 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION MARBRERIE RENNAISES FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 34 AVE DU GROS MALHON 35000 RENNES RCS 417 802 998 RCS RENNES
- Mention n° 53181 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DES POMPES FUNEBRES DE CAEN ET SA REGION - S P F C R FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 123 RUE DU GAL MOULIN 14000 CAEN RCS 394 250 559 RCS CAEN
- Mention n° 53182 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SA POT FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 1 RUE JULES RATHIER 89800 CHABLIS RCS 330 827 676 RCS AUXERRE
- Mention n° 53184 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION J POULAIN ET FILS FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 19 BD DE MENILMONTANT 75011 PARIS RCS 562116 434 RCSPARIS
- Mention n° 53185 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION POMPES FUNEBRES DU SUD OUEST - P F S O FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 5-7 RUE LATASTE 33500 LIBOURNE RCS 380 984 665 RCS LIBOURNE
- Mention n° 53186 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION FRANCOIS REQUIER POMPES FUNEBRES FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 3 RUE DU GAL LE GENTILHOMME 50700 VALOGNES RCS 384 192 175 RCS CHERBOURG
- Mention n° 53187 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE D'EXPLOITATION DES MARBRERIES SURGET FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 18 AVE OLIVIER DE SERRES 76000 ROUEN RCS 384 739 363 RCS ROUEN
- Mention n° 53189 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION P.F.M. MENUISERIE POMPES FUNEBRES FORME JURIDIQUE SARL SIEGE SOCIAL 1 RUE FREDERIC THOUROT 25200 MONTBELLiard RCS 344 420 914 RCS MONTBELLiard
- Mention n° 53190 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION POMPES FUNEBRES MONTPELLIERAINES A GINES FORME JURIDIQUE SARL SIEGE SOCIAL 685 RUE DU PUECH VILLA 34000 MONTPELLIER RCS 409 035 516 RCS MONTPELLIER
- Mention n° 53193 du 08/09/2000 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DES POMPES FUNEBRES DE BASSE NORMANDIE S P F B N FORME JURIDIQUE SARL SIEGE SOCIAL 1 RTE DE BAYEUX 14650 CARPIQUET RCS 399 983 626 RCS CAEN
- Mention n° 20598 du 09/09/2002 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE D'EXPLOITATION GRAUGNARD FORME JURIDIQUE SOCIETE ANONYME SIEGE SOCIAL 4 RUE DU

SIMPLIFIEES SIEGE SOCIAL 31RUE DE CAMBRAI 75019 PARIS RCS
B304497316

- Mention n° 98264 du 23/03/2004

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CONSTRUCTIONS CEDRONI FRERES FORME
JURIDIQUE SAS SIEGE SOCIAL 6 RUE HENRI DUNANT 94550
CHEVILLY LARUE RCS 692 000 599

- Mention n° 462 du 02/05/2006

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION GROUPEMENT NATIONAL D'ENTREPRENEURS
DE POMPES FUNEBRES - GNEFF FORME JURIDIQUE SAS SIEGE
SOCIAL 107 R HENRI FREVILLE 35200 RENNES RCS 433 976 982 RCS
RENNES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

31 rue de Cambrai 75019 Paris

Activité(s) exercée(s)

Services Thanatologiques et en particulier l'exécution de tous services et opérations de pompes funèbres transports funèbres et accessoirement de autres services publics l'implantation et l'exploitation de chambres funéraires et de Crématorium toutes activités se rattachant directement ou indirectement au commerce de la marbrerie funéraire, aux fabrications et vente d'articles funéraires, de Cerceüils et de tous accessoires aux fleurs naturelles ou artificielles ainsi qu'a toutes opérations de menuiserie prévoyance funéraire formalité après décès. La vente ambulante de marbrerie et la présentation ambulante de formules de prestations d'obsèques a l'avance pré-définies et précisément détaillées ou de formules de prestations d'obsèques a l'avance personnalisées et précisément détaillées.

Date de commencement d'activité

14/11/1913

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement

7 rue Drouot 75009 Paris

Activité(s) exercée(s)

Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial PFG-
services funéraires, vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles,
prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité

01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Mode d'exploitation

Exploitation directe

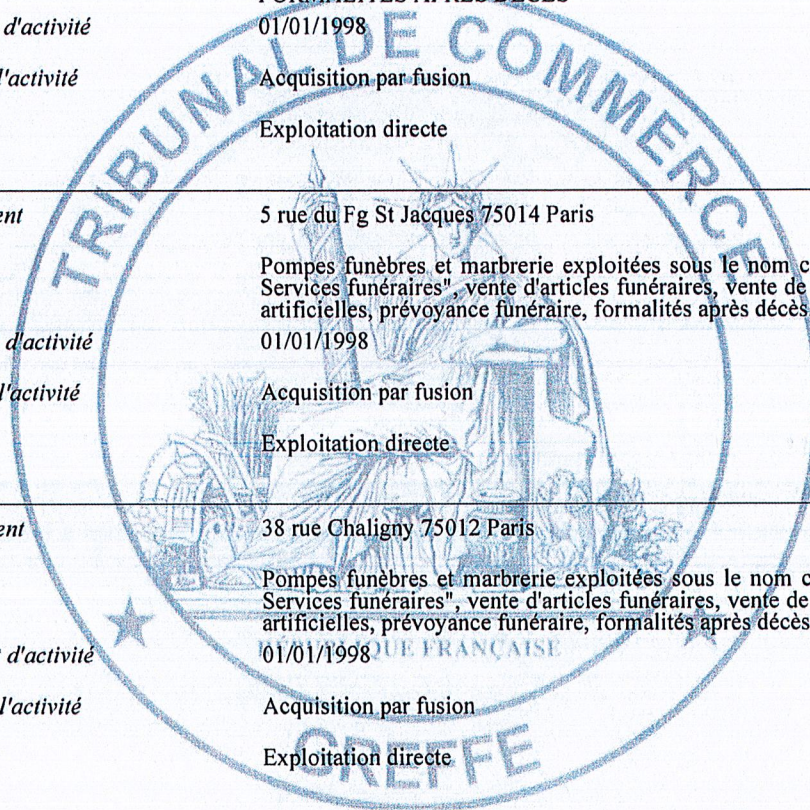
Adresse de l'établissement

128 boulevard Voltaire 75011 Paris

Activité(s) exercée(s)

POMPES FUNEBRES, MARBRERIE, CONNUE SOUS LE
NOM ROBLLOT, VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES, FLEURS
NATURELLES ET ARTIFICIELLES, PREVOYANCE FUNERAIRE,
FORMALITES APRES DECES

<i>Adresse de l'établissement</i>	11 avenue du Père Lachaise 75020 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	POMPES FUNEBRES, MARBRERIE CONNUE SOUS LE NOM ROBLLOT, VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES, FLEURS NATURELLES ET ARTIFICIELLES, PREVOYANCE FUNERAIRE, FORMALITES APRES DECES
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	5 rue du Fg St Jacques 75014 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG - Services funéraires", vente d'articles funéraires, vente de fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	38 rue Chaligny 75012 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG - Services funéraires", vente d'articles funéraires, vente de fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	111 rue Ordener 75018 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG - Services funéraires", vente d'articles funéraires, vente de fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe



Adresse de l'établissement 24 rue Pierre Larousse 75014 Paris

Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG - Services funéraires", vente d'articles funéraires, vente de fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité 01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité Acquisition par fusion

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 7-9 boulevard de Ménilmontant 75011 Paris

Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial PFG-services funéraires. Vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès. Gestion et utilisation de chambre Funéraire.

Date de commencement d'activité 01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 45 rue du Château D'Eau 75010 Paris

Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG - Services funéraires", vente d'articles funéraires, vente de fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité 01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité Acquisition par fusion

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 137 rue Lecourbe 75015 Paris

Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial PFG-services funéraires, vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité 01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité Acquisition par fusion

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 19 rue des Batignolles 75017 Paris

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

109 bis rue Saint-Dominique 75007 Paris

Activité(s) exercée(s)

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CONNUE SOUS LE NOM ROBLOT
VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES FLEURS NATURELLES ET
ARTIFICIELLES PREVOYANCE FUNERAIRE FORMALITE APRES
DECES

Date de commencement d'activité

01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

76 avenue des Gobelins 75013 Paris

Activité(s) exercée(s)

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CONNUE SOUS LE NOM ROBLOT
VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES FLEURS NATURELLES ET
ARTIFICIELLES PREVOYANCE FUNERAIRE FORMALITES APRES
DECES

Date de commencement d'activité

01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

144/148 rue Lécourbe 75015 Paris

Activité(s) exercée(s)

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CONNUE SOUS LE NOM ROBLOT
VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES FLEURS NATURELLES ET
ARTIFICIELLES PREVOYANCE FUNERAIRE FORMALITES APRES
DECES

Date de commencement d'activité

01/01/1998

Origine du fonds ou de l'activité

Acquisition par fusion

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

1 rue d'Auteuil 75016 Paris

Activité(s) exercée(s)

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CONNUE SOUS LE ROBLOT
VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES FLEURS NATURELLES ET
ARTIFICIELLES PREVOYANCE FUNERAIRE FORMALITES APRES
DECES

<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	8 rue Corot 75016 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG - Services funéraires", vente d'articles funéraires, vente de fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	74 rue de la Pompe 75116 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	POMPES FUNEBRES, MARBRERIE, ESPLotee SOUS LE NOM HENRI DE BORNIOl - VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES, FLEURS NATURELLES ET ARTIFICIELLES, PREVOYANCE FUNERAIRE, FORMALITES APRES DECES
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	50 boulevard Malesherbes 75008 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	POMPES FUNEBRES, MARBRERIE, EXPLOITEE SOUS LE NOM HENRI DE BORNIOl, ORGANISATION DE CEREMONIES - MANIFESTATION, VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES, FLEURS NATURELLES ET ARTIFICIELLES, PREVOYANCE FUNERAIRE, FORMALITES APRES DECES, RECEPTION OFICIELLE OU FAMILIALE
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	66 avenue des Ternes 75017 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	POMPES FUNEBRES, MARBRERIE, EXPLOITEE SOUS LE NOM HENRI DE BORNIOl - VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES. FLEURS

<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	19-21 boulevard de Ménilmontant 75011 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	POMPES FUNEBRES, MARBRERIE, CONNU SOUS LE NOM POULAIN ET FILS, VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES FLEURS NATURELLES ET ARTIFICIELLES, PREVOYANCE FUNERAIRE, FORMALITES APRES DECES
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	19 avenue Rachel 75018 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	POMPES FUNEBRES, MARBRERIE, CONNU SOUS LE NOM MARBRERIE JPOULAIN ET FILS, VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES FLEURS NATURELLES ET ARTIFICIELLES, PREVOYANCE FUNERAIRE, FORMALITES APRES DECES
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	2 avenue Pere Lachaise-54 r des Rondeaux 75020 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Pompes funèbres marbrerie exploitée sous le nom commercial "Poulain & Fils" vente d'articles funéraires, vente de fleurs artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	13 avenue du Cimetière des Batignolles 75017 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	POMPES FUNEBRES, MARBRERIE, EXPLOITE SOUS LE NOM POULAIN ET FILS VENTE D'ARTICLES FUNERAIRES FLEURS NATURELLES ARTIFICIELLES, PREVOYANCE FUNERAIRE, FORMALITES APRES DECES
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

14 boulevard de Ménilmontant 75020 Paris

Activité(s) exercée(s)

Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "Pompes Funèbres Roger Marin". Vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité

01/01/2005

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

101-103 avenue Émile Zola 75015 Paris

Activité(s) exercée(s)

Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG - Services funéraires", vente d'articles funéraires, vente de fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité

31/03/2008

Origine du fonds ou de l'activité

Transmission universelle du patrimoine à l'associé unique

Précédent propriétaire

Dénomination

POMPES FUNEBRES P L M

Adresse

31 rue de Cambrai 75019 Paris

Immatriculation au RCS, numéro

349 265 785 Paris

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Précédent exploitant

Dénomination

POMPES FUNEBRES P L M

Adresse

31 rue de Cambrai 75019 Paris

Numéro unique d'identification

349 265 785

Adresse de l'établissement

12 rue Abel 75012 Paris

Activité(s) exercée(s)

Pompes funèbres, marbrerie, connus sous le nom commercial pompes funebres et marbrerie PLM, vente d'articles funéraires fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès

Date de commencement d'activité

31/03/2008

Origine du fonds ou de l'activité

Transmission universelle du patrimoine à l'associé unique

Précédent propriétaire

Dénomination

POMPES FUNEBRES P L M

Dénomination POMPES FUNEBRES ROGER MARIN
Adresse 1 route de Chevannes 91750 Champcueil
Numéro et lieu d'immatriculation 602 045 023

Mode d'exploitation Exploitation directe

Précédent exploitant

Dénomination POMPES FUNEBRES ROGER MARIN
Adresse 1 route de Chevannes 91750 Champcueil
Numéro unique d'identification 602 045 023

Adresse de l'établissement 1 avenue de la Porte de Saint-Ouen 75017 Paris

Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial ROGER MARIN POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE, vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité 01/06/2017

Origine du fonds ou de l'activité Transmission universelle du patrimoine à l'associé unique

Précédent propriétaire

Dénomination POMPES FUNEBRES ROGER MARIN
Adresse 1 route de Chevannes 91750 Champcueil
Numéro et lieu d'immatriculation 602 045 023

Mode d'exploitation Exploitation directe

Précédent exploitant

Dénomination POMPES FUNEBRES ROGER MARIN
Adresse 1 route de Chevannes 91750 Champcueil
Numéro unique d'identification 602 045 023

Adresse de l'établissement 12 rue Belgrand 75020 Paris

Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres et marbrerie exploitées sous le nom commercial "PFG-SERVICES FUNERAIRES", vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité 01/06/2021

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 15 boulevard de Ménilmontant 75011 Paris

SERVICES FUNERAIRES", vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles, prévoyance funéraire, formalités après décès.

Date de commencement d'activité

01/08/2022

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Adresse de l'établissement

93 rue de Reuilly et 1-3 rue du Sergent Bauchat 75012 Paris

Enseigne

PFG-SERVICES FUNERAIRES

Activité(s) exercée(s)

Pompe funèbres et Marbrerie, vente d'articles funéraires, fleurs naturelles et artificielles prévoyance, formalités après décès.

Date de commencement d'activité

01/02/2023

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg-en-Bresse

R.C.S. Saint-Quentin

R.C.S. Soissons

R.C.S. Cusset

R.C.S. Montluçon

R.C.S. Manosque

R.C.S. Gap

R.C.S. Antibes

R.C.S. Cannes

R.C.S. Grasse

R.C.S. Nice

R.C.S. Aubenas

R.C.S. Sedan

R.C.S. Foix

R.C.S. Troyes

R.C.S. Carcassonne

R.C.S. Narbonne

R.C.S. Aix-en-Provence

R.C.S. Marseille

R.C.S. Salon

R.C.S. Tarascon



R.C.S. Lorient
R.C.S. Besançon
R.C.S. Romans
R.C.S. Bernay
R.C.S. Evreux
R.C.S. Chartres
R.C.S. Brest
R.C.S. Quimper
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Auch
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Libourne
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Rennes
R.C.S. Saint-Malo
R.C.S. Châteauroux
R.C.S. Tours
R.C.S. Grenoble
R.C.S. Vienne
R.C.S. Lons-le-Saunier
R.C.S. Dax
R.C.S. Mont-de-Marsan
R.C.S. Blois
R.C.S. Roanne
R.C.S. Saint-Étienne
R.C.S. Le Puy-en-Velay
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Orléans
R.C.S. Cahors
R.C.S. Agen
R.C.S. Angers
R.C.S. Cherbourg
R.C.S. Châlons-en-Champagne
R.C.S. Reims
R.C.S. Chaumont
R.C.S. Laval



R.C.S. Lille-Métropole
R.C.S. Douai
R.C.S. Beauvais
R.C.S. Compiègne
R.C.S. Alençon
R.C.S. Arras
R.C.S. Boulogne sur Mer
R.C.S. Clermont-Ferrand
R.C.S. Bayonne
R.C.S. Pau
R.C.S. Tarbes
R.C.S. Perpignan
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Colmar
R.C.S. Mulhouse
R.C.S. Lyon
R.C.S. Villefranche / Tarare
R.C.S. Vesoul / Gray
R.C.S. Chalon sur Saône
R.C.S. Mâcon
R.C.S. Le Mans
R.C.S. Annecy
R.C.S. Thonon les Bains
R.C.S. Dieppe
R.C.S. Le Havre
R.C.S. Rouen
R.C.S. Meaux
R.C.S. Melun
R.C.S. Evry
R.C.S. Pontoise
R.C.S. Versailles
R.C.S. Niort
R.C.S. Amiens
R.C.S. Albi
R.C.S. Castres
R.C.S. Montauban
R.C.S. Draguignan
R.C.S. Fréjus
- - - - -



- Mention n° 1 SOCIETE REGIE PAR LA LOI DU 24 JUILLET 1966 ET LE DECRET DU 23 MARS 1967 SUR LES SOCIETES COMMERCIALES.ASSEMBLEE DU 24 JANVIER 1969
- Mention n° 2 REIMMATRICULATION DU NUMERO 55.026
- Mention n° 3 MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI DU 3 JANVIER 1983 N° 83-1 ET DU 30 AVRIL 1983 N° 83-353
- Mention n° 52576 du 28/01/1994 SOCIETE AYANT PARTICIPE A LA FUSION : COMPAGNIE GENERALE DE SCIERIE ET MENUISERIE SA 66 BLD RICHARD LENOIR 75011 PARIS RCS PARIS B 582 042 990 - SOCIETE IMMOBILIERE DE L'OUEST SA RCS DINAN B 026350058 - CARROSSERIE MODERNE RCS DIEPPE B 572 750 206-LA SOPARFIN SARL RCS PARIS B 582 045 316 - SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHANTELOUBE STE CIVILE RCS TOULON D 331 321 059 - SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA RUE MOUFLE RCS PARIS D 319 060 414 -SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 51 DU DU 11 NOVEMBRE SOCIETE CIVILE RCS VIENNE D 319 176 392 - SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RUE GOUNOD A CASTRES RCS CASTRES D 319 244 869 - POMPES FUNEBRES REGIONALESSARL - RCS AMIENS B 775 719 429 - SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANATOLE FRANCE 153 SOCIETE CIVILE RCS LILLE D 783 783 517.
- Mention n° 82660 du 21/11/1996 SOCIETE AYANT PARTICIPE A LA FUSION : PFG RCS PARIS B 542 065 792
- Mention n° 82658 du 21/07/1998 SUITE DENOMINATION : AVEC LA FACULTE DE CONTINUER A UTILISER A SON GRE LES ANCIENNES DENOMINATIONS LA MODERNE ET/OU OMNIUM DE GESTION ET DE FINANCEMENT (OGF) ET OU "POMPES FUNEBRES GENERALES" (PFG)
- Mention n° 45644 du 24/07/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHATELLERAULT A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE POITIERS PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 45646 du 24/07/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHATELLERAULT A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE POITIERS PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 55906 du 21/09/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAROLLES A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 56269 du 22/09/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'AIGLE A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ALENCON PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 56276 du 22/09/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST GEORGES A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUNE PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 68033 du 20/11/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LODEVE A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE CLERMONT L'HERAULT PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 68044 du 20/11/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTELNAUDARY A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARCASSONNE PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 68045 du 20/11/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOUX A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARCASSONNE PAR LE DECRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000
- Mention n° 71614 du 05/12/2000 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LANGRES A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT PAR LE DECRET NO 99

595 CHEMIN DE L'ESTAGNOL-LA MOUTONNE 83230 LA CRAU -
RCS TOULON B301761748 - EUROPEAN DEVELOPPEMENT AND
INNOVATION FOR LOCAL COMMUNITIES (EDIL) SA 31 RUE DE
CAMBRAI 75019 PARIS -RCS PARIS B378127930 - COMPAGNIE
PRADEL SA 31 RUE DE CAMBRAI 75019 PARIS - RCS PARIS
B349876474 - POMPES FUNEBRES DE LA GARONNE SA 12 RUE DE
LA MOULINATTE 33130 BEGLES - RCS BORDEAUX B367200797 -
FUNERARIUM DE DAX SARL RUE DES CYCLAMENS 40100 DAX
RCS DAX B350857777 - EFFET RETROACTIF DE LA FUSION :
01/01/2001

- Mention n° 20565 du 09/09/2002

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE FECAMP A ETE RATTACHE AU
TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE PAR LE DECRET NO 99 - 659
DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000

- Mention n° 20600 du 09/09/2002

FUSION A EFFET RETROACTIF AU 01/01/2002

- Mention n° 98262 du 23/03/2004

SOCIETE AYANT PARTICIPE A LA FUSION : COMPAGNIE
GENERALE DE POMPES FUNEBRES CGPF SA SIS 12/14 RUE
MARCEL PAGNOL 69200 VENISSIEUXRCS 058 803 172

- Mention n° 45798 du 02/09/2004

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
COMPAGNIE DES SERVICES FUNERAIRES FRANCAIS (CS2F) -
SOCIETE ANONYME - 31 RUE DE CAMBRAI 75019 PARIS - 308 150
754 RCS PARIS



Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

**Pour l'aménagement d'un complexe funéraire avec
changement de destination, démolition et
reconstruction**

Adresse terrain : 3-5 RTE D ORTHEZ, à DAX

ARRÊTÉ

accordant un permis de construire au nom de la commune de DAX

Le maire de DAX,

Vu la demande de permis de construire présentée le 27/07/2021 par la SARL INITIATIVE, représentée par Monsieur MARQUET Claude, siégeant 2 Boulevard de la Libération, à SAINT-DENIS (93284) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour l'aménagement d'un complexe funéraire avec changement de destination, démolition et reconstruction ;
- sur un terrain situé 3-5 RTE D ORTHEZ ;
- pour une surface de plancher créée de 41,1 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) approuvé le 18/12/2019 et modifié le 14/04/2021 (MS1) ;

Vu les pièces complémentaires reçues le 22/10/2021 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale du SDIS des Landes en date du 24/09/2021 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale d'accessibilité des Landes en date du 21/09/2021 ;

Vu l'avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - service régional de l'archéologie préventive en date du 30/08/2021 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions du service public de l'eau du Grand Dax - L'O DE L'AGGLO en date du 18/08/2021 ;

Vu l'avis favorable des Services Techniques du Grand Dax en date du 20/08/2021 ;

ARRÊTÉ

DAX, le 05 OCT. 2021

Le maire,



Alexis AREAS
Adjoint Délégué

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. "Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr "

Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 36 mois à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité du permis est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

Conformément aux articles R.424-21 et R.424-22, l'autorisation peut être prorogée par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Dans ce cas, la demande de prorogation est établie en deux exemplaires et adressée par pli recommandé ou déposée à la mairie deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

Le (ou les) bénéficiaire du permis peut commencer les travaux après avoir :

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (le modèle de déclaration CERFA n° 13407 est disponible à la mairie ou sur le site Internet urbanisme du gouvernement) ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A. 424-15 à A. 424-19, est disponible à la mairie, sur le site Internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

ARRÊTÉ

portant autorisation d'installation, remplacement ou modification d'enseignes

Le maire de DAX,

Vu la demande d'Autorisation Préalable présentée le 29/07/2022 par la S.A OGF, représentée par Monsieur RICHARD William, siégeant 31 Rue de Cambrai, à PARIS 19 (75019) ;

Vu l'objet de la demande :

- Demande d'autorisation préalable - Modification installation existante d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne :
 - L'enseigne n° 1 (Type de support : parallèle à la façade - Type d'enseigne : lettres individuelles - Dimensions : 2,89m x 0,70m - Surface : 2,02m²) ;
 - L'enseigne n° 2 (Type de support : scellée au sol - Type d'enseigne : enseigne double face drapeau sur mât - Dimensions : 0,89m x 4m - Surface : 7,44m²) ;
 - L'enseigne n° 3 (Type de support : parallèle à la façade - Type d'enseigne : bandeau support - Dimensions : 3,70m x 0,70m - Surface : 2,59m²) ;
 - L'enseigne n° 4 (Type de support : parallèle à la façade - Type d'enseigne : bandeau support - Dimensions : 1,50m x 0,30m - Surface : 0,45m²) ;
 - L'enseigne n° 5 (Type de support : parallèle à la façade - Type d'enseigne : lettres individuelles - Dimensions : 4,12m x 0,32m - Surface : 1,31m²) ;
- sur un terrain situé 3 RTE D ORTHEZ ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.581-4-II et L.581-8-I, 5°;

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) approuvé le 18/12/2019 ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 1980 portant sur les caractéristiques techniques, alignements, conservation et surveillance des voies communales et chemins ruraux ;

Vu l'avis Favorable des Services Techniques de la Ville de Dax en date du 26/08/2022 ;

ARRÊTE



La présente décision est transmise au représentant de l'État
dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Important :

- Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État.
- Toute occupation du domaine public devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services techniques municipaux.

DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
TABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

20/07/2021 - PC

DE SECURITE INCENDIE - ERP

Accusé de réception en préf
040-21400887-20230720-c
Date de réception préfecture

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

ERP 5ème Catégorie

AMENAGEMENT D'UN COMPLEXE FUNERAIRE A DAX

AMENAGEMENT D'UNE MAISON FUNERAIRE (ERP)
DEMOLITION et RECONSTRUCTION D'UN GARAGE
AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL (ERP)

MAITRE d'OUVRAGE

Sté. INITIATIVE

2 Bd. de la Libération
93284 Saint-Denis Cédex

MAITRE D'OEUVRE

Emmanuel COMBES

Architecte dplg
34 Avenue de la REPUBLIQUE
64200 BIARRITZ

sein des établissements concernés au regard de la réglementation en vigueur

x et aménagements respectant les mesures énoncées dans la présente notice seront réalisés sous
abilité du maître d'ouvrage ou de son maître d'oeuvre d'exécution. Ces derniers devront se faire
ar les artisans, organismes de contrôle et intervenants du chantier, tous les documents relatifs à la
; des installations techniques, aux PV de résistance au feu des matériaux et réaction des dispositifs,
nts et matériaux mis en oeuvre.

2- SYNTHÈSE

LE ETABLISSEMENT

COMPLEXE FUNERAIRE de DAX

J PROPRIETAIRE

Sté INITIATIVE

INE DE

DAX

DU PROJET

Equipement d'intérêt collectif:

- Local commercial
- Maison funéraire

F MAXIMUM DU PUBLIC SUSCEPTIBLE D'ÊTRE RECU:

100 personnes

F MAXIMUM DU PERSONNEL:

5 personnes

E TOTALE DE LA REALISATION:

527,00 m2

E DES LOCAUX ACCESSIBLES AU PUBLIC:

256 m²

- A: Local commercial: **77 m²**
- B: Garage/thanato : **0m²**
- C: Maison funéraire: **165 m²**

DE TRANCHES PREVUES :

1

DE BATIMENTS CONCERNES PAR LE PROJET:

3

Bat A : Pavillon abritant un local commercial + Laboratoire
Thanato

Bat B: Garage/stationnement (service) + Thanato

Bat C: Maison funéraire

Le complexe funéraire regroupera sur la même parcelle, un magasin commercial permettant également le conseil des familles endeuillées, une maison funéraire avec sa section Thanatologie permettant d'accueillir les défunts avant leur présentation aux familles et un garage pour les véhicules de service et l'entrée des visiteurs.

Le domaine funéraire est un équipement dont le service est partagé par la totalité des acteurs du domaine funéraire. Il s'agit d'un **Équipement d'intérêt collectif et de service publique**.

Les travaux affecteront les 2 bâtiments précités (**A**, **B**). Ils entraîneront la modification de la destination et du type d'établissement ERP du bâtiment **C**, anciennement pavillon d'habitation. Les espaces verts aménagés ainsi que les zones de stationnement sur la parcelle.

Programme de travaux prévus :

Point A :

Modification intérieure et redistribution du cloisonnement du bâtiment **A** dit « Point Conseil » dont la destination actuelle en tant qu'ERP sera conservée dans le projet.

Le bâtiment est en rez-de-chaussée uniquement.

La modification des façades et cloisonnement intérieur, il est actuellement accessible au PMR.

La destination du garage actuel qui lui est adossé (**Bat. B**)

sera conservée. La destination du bâtiment A sera rattachée à l'ERP Bâtiment C, la « Maison

funéraire ». Les deux établissements sont séparés par un mur maçonné ou SAD coupe feu 1H, les plafonds traités CF 1H pour limiter toute transmission possible.

Point B :

Construction d'un garage en construction légère, adossé au bâtiment **A**

Le bâtiment sera reconstruit avec une surface réduite.

La destination intérieure sera adaptée à sa fonction qui est réservée à l'accueil des corps (véhicule de

service) avec mise à disposition de plusieurs chambres froides. Cette partie du bâtiment **B**, donne dans la

destination Thanatologie du bâtiment **A**.

Le bâtiment **B** et son garage (bat.B) seront rattachés à l'établissement situé dans le bâtiment **C**, « la

Funéraire ».

Point C :

Le bâtiment en rez-de-chaussée, était occupé par un logement individuel. Cette maison sera modifiée en **Établissement d'habitation collective, « Lieu de Culte »**.

Les modifications des façades et la création de sorties de secours et la condamnation ou modification

des parties existantes, il fera l'objet d'une extension par l'adjonction d'une construction au nord pour

créer un hall d'entrée et des espaces de services.

La destination du bâtiment dit « La Maison Funéraire » se fera par la façade Nord, côté cour.

Le bâtiment existant sera réhabilité et aménagé en

- Code de la construction et de l'habitation (Article R 122-123-124)
- Arrêté du 22 juin 1990 relatif aux petits établissements

5- CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1 Activité Principale créée et exercée dans l'établissement situé dans le **Bâtiment C**

Équipement : **Centre funéraire**

Objet : Sans objet

Annexe : Sans objet

2 Effectif du public (GN 2 et article 2 des divers types, PE3) objet de la présente notice

Rez-de-chaussée Bâtiment C : 85 personnes

DETAIL:

Salle de cérémonie, surface de 43 m2 avec 12 bancs de 140 soit 17 ml

- Effectif assis évalué à 2x16,80= 34 P

- Effectif debout: non prévu

Total effectif maximum admis: 34 P

Accueil: surface de 28 m2 occupée par 2 canapés de 120 soit 2,50 ml et 24 m2 de pas perdus :

- Effectif assis évalué à 2x2,5 soit 5 P assises

- Effectif debout 24/3=8 m2 pour 8 P

Total effectif maximum admis : 13 P

Salon 1: surface de 27 m2 occupée par 3 banquettes de 100 soit 3 ml et par une zone de présentation du défunt et de circulation d'environ 17 m2:

- Effectif assis évalué à 2x3ml soit 6 P assises

- Effectif debout évalué à 17/3=6m2 soit 6 P

Total effectif maximum admis: **12 P**

- Effectif assis évalué à 2x3ml soit 6 P assises
 - Effectif debout évalué à 18/3=6m2 soit 6 P
- Total effectif maximum admis: 12 P

TOTAL ADMIS Bat. C : 83 P public maximum

Moyenne maximum observée par jour ouvré: 20 à 25 Personnes

1.3 Admission des handicapés

Suivant article GN8 / Sans limitation

1.4 Personnel (GN1 - §2 B)

Laboratoire et accès/service: surface de 45 m2 occupée par un laboratoire, un hall d'entrée et des sanitaires. Cette zone n'est pas accessible au public mais à des usagers salariés ou non salariés de l'établissement, au nombre maximum de 2 P. Nous considérerons que ces parties du bâtiment **A** et **B** sont rattachées au bâtiment principal **C**, de par leur fonction et usage.

- Effectif assis: Sans Objet
- Effectif debout arrêté à soit 2 P

Total effectif maximum admis: 2 P

Moyenne maximum observée par jour ouvré: 1 P

TOTAL PERSONNEL 2 P

EFFECTIF TOTAL Etabliss. créé public bat. C (vc A partiel), B) : 85 P maximum

1.5 Classement proposé (GN1 et R123-19 du code de la construction) :

Bâtiment C (totalité), Bâtiment A (partiel) et B (totalité)

Locaux d'activité du type : **V**

Catégorie : **5^{ème}**

Groupe: **2**

Objet : **Magasin de vente de matériel funéraire et de services**

Caractéristiques : Sans objet

Modalités de réalisation : Sans objet

2. Effectif du public (GN 2 et article 2 des divers types, PE3) objet de la présente notice

Rez-de-chaussée: 22 P

Surface accessible au public est de 77 m2 pour 6 places assises dans 31m2 de bureaux et 40 m2 de surface commerciale

- Effectif assis évalué à 6 P assises
- Effectif debout évalué à 40/3= 13 m2 soit 13 P acceptées

TOTAL EFFECTIF ADMIS MAXIMUM 19 P

Moyenne maximum observée par jour ouvré: 0 à 8 Personnes

3. Admission des handicapés

Inférieur au seuil fixé par l'article GN8 (2%)

4. Personnel (GN1 - \$2 B)

Rez-de-chaussée : 3 p

TOTAL PERSONNEL 3 P

EFFECTIF TOTAL Etabliss. bat. A : 22 P maximum

5. Classement proposé (GN1 et R123-19 du code de la construction) activité annexe :

Organisme agréé ou une personne agréée : **OUI** **NON**
Maison Sociale : Bureau de Contrôle **APAVE**
Demandes demandées : Appel d'offre en cours

7- IMPLANTATION & DESSERTE

Le site d'Orthez permet depuis l'extérieur et la voie publique, un accès aisé et rapide aux deux établissements par les moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

8- ISOLEMENT

Le site de bâtiments en RDC, est accessible à chacune de ses extrémités, depuis la route d'Orthez vers les établissements **A**, **B** et **C** sont mitoyens. Ils en sont isolés par des murs maçonnés pleins coupe feu sans mur de refend dans les combles. La toiture existante est en continuité. Le sous plafond de la zone de thanatologie comme son cloisonnement sera coupe feu 1, afin de séparer les deux établissements.

Le site **B** à usage de garage et lié au bâtiment **A**, par le laboratoire de thanatologie de l'établissement est isolé du bâtiment **C**. Ce bâtiment **B** possède une toiture distincte toute en jouxtant le bâtiment **A**.

Le site **C**, « la maison funéraire », communiquera avec le bâtiment **A** (partie dédiée à la Thanatologie), où se trouvent les zones techniques non accessibles au public mais uniquement aux professionnels. Cette zone de laboratoire thanatologique) et une annexe à l'établissement « lieu de Culte » abrité dans le bat. **A** et le reste du bâtiment A par:

- une cloison ou mur coupe feu 1H
- un plafond coupe feu 1H, faisant séparation avec les combles perdues
- toutes les colonnes techniques et passage de gaines seront traités coupe feu 1H

Les effectifs des deux établissements pouvant être regroupés en un seul établissement qui restera en ERP 5ème catégorie, l'isolement coupe feu n'est alors pas imposé.

Le site des bâtiments **A**, **B** et **C** sont en rez de chaussée donnant sur des zones d'accès libres et libres

		CF	T5 à T30 (x) Indice 1,2 ou 3
	Béton ou maçonnerie agglos	Sans objet H<8m	
er	Béton	Sans objet H<8m	M0
ente	Bois tridimensionnel	Sans objet H<8m	
is :	Brique et placostyle	1H et 30 mn pour le BA13	M0
risques particuliers	Blocs de béton agglomérés	1 H	M0
ocaux à sommeil	Sans objet		
utres locaux: Administratif privés	Béton	1 H	M0
ascenseur	Sans objet	Sans objet	
ture	Bac acier pour création Bâtiment B, tuiles existantes		M0

9- DISTRIBUTION

issements principaux recevant du public et susceptibles de recevoir des personnes en situation de sont accessibles en RDC. Le plein pied sera desservi par des rampes normalisées implantées à pas bâtiments dans les espaces verts et le long des façades.

funéraire, disposera d'une sortie de secours annexe située dans la salle de cérémonie en façade

Bat. A. laboratoire thanatologique :

une spécificité, ce local technique n'accueille aucune zone de risque accessible.

Bat. B. le garage/stationnement et secteur thanatologique:

l'édifice n'abritera aucun local à risque.

Bat. C. la Maison Funéraire:

une partie du bâtiment n'abritera aucun local à risque.

11- DEGAGEMENTS

détails relatifs au nombre de sorties, à leur largeur, au sens d'ouverture des portes, aux SAS, à leur hauteur, à la largeur des couloirs, etc... seront précisés sur les plans.

Bat. A Etablissement secondaire : Local commercial ETAT EXISTANT ACTUEL INCHANGE

Dégagement : Effectif total = 19 public + 3 personnel = 22 personnes
Dégagement minimum réglementaire : 1 totalisant 2UP
Dégagement minimum prévu: 1 totalisant 2UP
1 Porte d'Entrée de 160cm

Bat. C Etablissement principal : maison funéraire

Dégagement : Effectif total = 83 public + 2 personnel = 85 personnes
Dégagement minimum réglementaire : 1 totalisant 2UP
Dégagement minimum prévu: 2 totalisant 4UP
1 Portes d'Entrée de 140cm
1 Portes de secours de 140cm

Bat. B. rattaché au bat. C. service/laboratoire

Dégagement : Effectif total = 2 personnel
Dégagement minimum réglementaire : 1 totalisant 1UP
Dégagement minimum prévu: 1 totalisant 1UP
1 PE de 90

Escaliers (PE11)

Escaliers non protégés : Sans Obiet

nts aménagements répondront aux conditions minimales de qualité de réaction au feu tels que es par les articles AM 1 à AM 19, de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

es parois verticales (murs façades et murs de refends ou séparatifs) des locaux seront classés au n B-s3, d0 ou en catégorie M 1 : Elles seront réalisées en parpaing de béton MO. onds des locaux seront classés au minimum B-s3, d0 ou en catégorie M 1 : Ils seront réalisés en de plâtre MO, dalles M1. Aucune charpente de toiture ne sera apparente ; des dégagements non protégés et des locaux seront classés au minimum C-s2 ou en catégorie M ront réalisés en béton/carrelage et parquet.

obilier et l'agencement principal seront en matériaux de catégorie M3.

salle de cérémonie, chaque rangée comportera 3 sièges ou un banc de +-140 cm entre deux ons.

les sièges ou bancs, seront rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant reliée de façon ix rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer.

13- DESENFUMAGE

es deux établissements (Bâtiment A et B/C) présentent une surface inférieure à 300 m2 ne seront urnés.

14- CHAUFFAGE VENTILATION

itions de chauffage dans les deux établissements seront électriques : radiateurs et pompes à

ation électrique sera conforme aux dispositions de l'article PE 24.
ra pas fait usage de canalisations propageant les flammes. Il n'y aura pas de douilles volantes ou de multiples.
ositif de coupure d'urgence des installations électriques sera mis en place.
x établissements disposeront d'un éclairage de sécurité d'évacuation constitué par des blocs mes du type non permanent au dessus de chaque issue.

16- GAZ

jet

17- ASCENSEUR

jet

18- GRANDE CUISINE

et

19- MOYENS DE SECOURS

d'extinction

u incendie est situé dans le secteur l'établissement.
ement Maison funéraire sera équipé de deux (2) extincteurs à eau pulvérisée de 6 l, et de deux (2)

Il sera équipé d'un équipement de type 4. Le signal sonore sera complété par un
estiné à rendre l'alarme perceptible en tenant compte de la spécificité des locaux et des différentes
le handicap des personnes amenées à les fréquenter isolément (sanitaires).

l'alerte

vec les sapeurs pompiers sera réalisée par téléphone urbain.

et affichage

in des 2 établissements ainsi que dans les bureaux, des consignes précises affichées bien en vue,
:

- le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ;
- l'adresse du centre de secours de premier appel ;
- les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre.

el sera formé à la conduite à tenir en cas d'incendie et entraîné à la manœuvre des moyens de
ponibles sur place.

20- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES PREVUES

21- DEROGATIONS DEMANDEES

ente notice concerne l'aménagement et la création d'un complexe funéraire composé d'un magasin
e, d'une maison funéraire, de locaux à usage de garage et laboratoire de thanatologie, non
bles au public.

Il est signalé aux Maître d'Oeuvre et Maîtres d'Ouvrage que les Etablissements Receiving du
Public classés de la 4ème à la 1ère Catégorie sont obligatoirement soumis au contrôle technique
relatif à la sécurité des personnes (article R 111-38 du Code de la Construction et de l'Habitat).

En outre, le dossier devra être établi conformément aux articles R 123-24 du Code de la
Construction et de l'Habitat, GE 2, DF 4, CH 4, EL 1, EC 3, GC 2 et MS 3 du règlement de
sécurité et dont vous trouverez ci-joint photocopie.

Je soussigné, (nom et qualité du maître d'Ouvrage)

Claude HILLOUET Garant.....

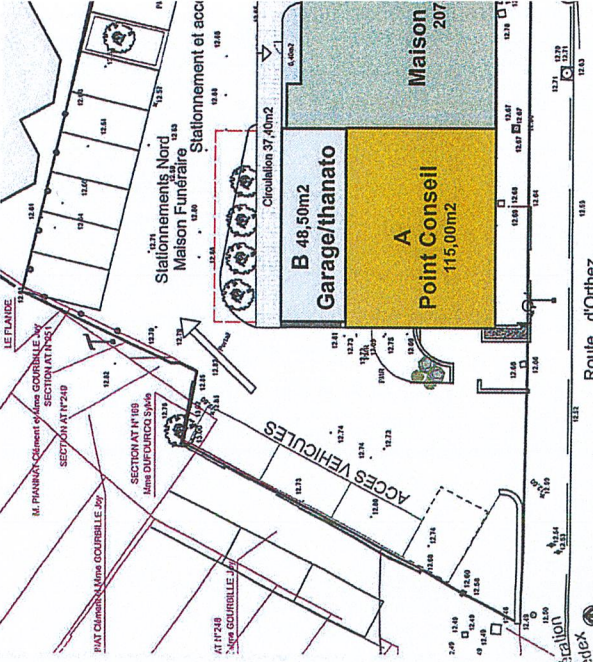
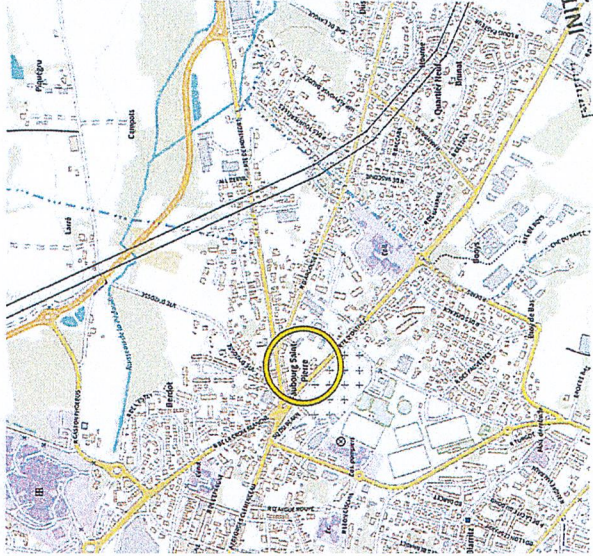
certifie exacte les renseignements fournis dans le présent questionnaire et m'engage à
informer la commission de sécurité de toutes les modifications ultérieures.

fait à Saint-Denis....., le 20/09/2021.

Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage
Emmanuel COMBES Architecte d.p.l.g N° 427265156R 3, Av. de la République-64200 BIARRITZ 06 60 70 72 38	FINANCIER INITIALES Le Pégase - 2, bd de la Libération 93284 SAINT-DENIS-Getex RCS Dohigny 453 216 129



Repérage Coupes



2- SITUATION

INITIATIVES
Le Pégase - 2 bd de la Libération
93284 Saint-Denis Cedex
RCS Bobigny 153 164 423

Maître d'Ouvrage

INITIATIVE

Le Pégase
2 bd. de la Libération
93284 Saint-Denis CEDEX

Emmanuel COMBES Architecte
34 Av. de la REPUBLIQUE
64200 BIARRITZ

Accès de l
Date de réco